

DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 21
Présents : 17
Pouvoirs : 0
Votants : 17

Date de convocation du Bureau communautaire :
Le 30/11/2023

Le 7 décembre 2023, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Armand CHAUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Mickaël BOUCHARD, Bernard REY.

Secrétaire de séance : Didier ALBAN.

OBJET : ENVIRONNEMENT – GEMAPI – Demande de subvention pour le poste de responsable environnement dans le cadre du 11^{ème} programme de financement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

M. David POMMIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI, rappelle que la CCDSV a approuvé le contrat triennal 2022-2024 par délibération n°2022C147 du 15 septembre 2022. Ce contrat signé le 14 décembre 2022 vise à améliorer l'état physique et le fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques des cours d'eau des bassins du Formans et du Grand Rieu. Il arrivera à son terme au 31 décembre 2024 et un nouveau contrat triennal permettra de poursuivre les actions en faveur des cours d'eau de notre territoire en compétence GEMAPI de la CCDSV.

Le volet B du nouveau programme est dédié au grand cycle de l'eau. 100% du temps d'animation du poste de responsable environnement est consacré à la mise en œuvre des fiches actions du volet Grand cycle de l'eau. Il peut bénéficier d'une aide financière de 50% calculé sur la base de 100% du salaire brut annuel auquel est appliqué un coefficient de 1,3. Cette demande entre dans le cadre du 11^{ème} programme de financement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et s'élève à 40 625 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le poste de responsable environnement ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce nécessaire à cette demande ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget GEMAPI.

Fait à Trévoux, le 07/12/2023

Le Secrétaire de Séance,
Didier ALBAN

Le Président,
Marc PECHOUX

Affichage sous format électronique : 12/12/2023

